

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-220

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise SB ENERGY 175 allée des Roseaux 59270 BAILLEUL en vue de
la réalisation de travaux de pose de panneaux photovoltaïques à l'arrière du 19 place du
Général de Gaulle côté rue Louis Blanckaert (GITEM) à WORMHOUT,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit le long du bâtiment arrière du 19, Place du Général de Gaulle (GITEM) côté rue Louis Blanckaert, et ce, **3 jours durant la période du 8 au 19 septembre 2025.**

L'Entreprise SB ENERGY est autorisée à poser un échafaudage le long du 19, Place du Général de Gaulle, côté rue Louis Blanckaert.

ATTENTION, le chantier devra être libéré de tout matériel et échafaudage pour le 21 septembre jour de notre vide grenier.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par SB ENERGY afin pour garantir la sécurité des usagers de la rue Louis Blanckaert et notamment laisser un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise, publié et transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 27 août 2025

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 27/08/2025

Le Maire

David CALCOEN

